

# Attirer les futurs dentistes : convention signée

La Normandie manque de dentistes. Lundi, la Région, l'ARS, les universités et des facultés dentaires ont signé un partenariat.

Avec 41 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants, la Normandie se situe en deçà de la moyenne nationale (64 professionnels pour 100 000 habitants). Pour y remédier, la Région, l'Agence régionale de santé (ARS), les universités de Caen et Rouen et les facultés dentaires de Rennes, Reims, Lille, et Paris ont signé, lundi, une convention de partenariat. Objectif : encourager l'installation de praticiens dans la région, « **en facilitant la réalisation des stages des étudiants dans les centres hospitaliers normands formateurs (Caen, Le Havre, Rouen et bientôt Évreux) et auprès des professionnels libéraux du territoire** », informe la Région dans un communiqué.

En l'absence de faculté dentaire en Normandie, les étudiants normands réalisent actuellement leur cursus au sein des facultés de Rennes, Reims, Lille, Paris-Garancière et Paris-Montrouge. « **Après une première année au sein des facultés santé de Caen et de Rouen, les étudiants accèdent après sélection à la formation en odontologie : un étudiant caennais poursuit sa scolarité à Rennes ; un étudiant rouennais se rend à Lille, à Paris ou à Reims. Ils sont ainsi chaque année 56 à quitter la région pour ces facultés.** »

Cette convention de trois ans doit permettre aux étudiants en odontologie qui accomplissent leur formation dans les universités de Rennes, de Paris ou de Lille de venir réaliser une partie de leur formation pratique de cinquième ou de sixième année en Normandie. Cela favoriserait à terme l'implantation de jeunes professionnels de santé à l'issue de leur cursus.

La Région mettra notamment en place des dispositifs permettant de faciliter l'accès au logement des étudiants et le versement d'une bourse de mobilité de 400 € par mois. L'ARS accompagnera les quatre établissements de santé de la région disposant d'une antenne de soins dentaires à hauteur d'un équivalent temps plein par service hospitalier.

La convention a été signée lundi. Illustration David Adémas, Ouest-France